

**RETROUVAILLES**  
**(Mai – décembre 1833)**  
**pp. 310-320**

**Abréviations**

**AMJ, Corr** : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :  
AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

**Annales** : *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny par une Religieuse de la même Congrégation*, Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1890. 796 pages.

**ANOM** : Archives nationales d'outre-mer.

**ANOM, BOGF + année** : Archives nationales d'outre-mer. Bulletin officiel de la Guyane française. BIB/AOM/50094 + année.

**JENNINGS, 2010** : Lawrence JENNINGS, *La France et l'abolition de l'esclavage, 1802-1848*, Bruxelles, André Versaille éditeur, collection l'Autre Et l'Ailleurs, 2010, 348 pages. Traduction de *French Anti-Slavery - The Movement for the Abolition of Slavery in France, 1802-1848*, Cambridge University Press, 2000, 320 pages.

**KIEFFER ET DELAPLACE** : PP. DELAPLACE R.P. et KIEFFER, *La vénérable Mère Anne-Marie Javouhey*, 2ème édition de l'ouvrage de DELAPLACE revue et refondue par le P. KIEFFER, Paris, 1915, tome 1, 454 pages, tome 2, 490 pages.

**SJDC** : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

**SJDC, MJJ** : SJDC. 3A.M.m.Jo, Lettres de sr Marie-Joseph Javouhey. Les indications de pages sont celles d'un ouvrage où elles sont toutes tapées à la machine. Il est consultable sur place.

**SJDC. MTh** : SJDC. M.m.Th. Lettres de Marie-Thérèse Javouhey.

**Page**

Numéro de la séquence

**Note**

---

**310, 1** **Escale à la Martinique.**  
Départ de Cayenne le 22 mai.  
ANOM. FM/SG/GUY60/5(18), Dépêche du gouverneur de Guyane au ministre, 17 juin 1833.  
Arrivée le 29 mai à Saint-Pierre.  
Annales, p. 543.

---

**310, 1** **Le Petit Versailles.**  
La vente de l'habitation louée depuis 1829 fut définitivement acquise en 1832. Le 8 novembre 1832, Marie-Thérèse récapitule dans une lettre à sa sœur aînée les termes de cette acquisition (SJDC. MTh, lettre 71) récapitulées dans BÉLÉNUS, pp. 96-97.  
« Nous avons acheté « Versailles » trente huit mille francs, mais compris tous les frais et remboursement il nous revient 43000 fr, payables en 4 termes de quatre années [...]. Le premier paiement commencera en février prochain, ainsi d'année en année, jusqu'à la fin. Qu'il m'en coûtait de décider de moi-même d'une chose si importante. [...] Nos Sœurs avaient dans ce moment d'achat, tant en caisse que ce qu'on leur devait, près de 25 000 fr [...] »  
Et la rénovation coûta elle-même 25000 F : AMJ, *Corr*, t. 2, 265,1, p. 558, à Marie-Thérèse, juin 1833. Original, SJDC.  
« elles [les sœurs] ont beaucoup de peine avec le Enfants par la quelles Sont trop mal logée mais les Constructions Savacent Jèspere que Si lon nest pas trop contrarié du mauvais temp Ce Sera prêts pour le Concours au moins les deux dortoirs. jai voulu que le haut Soit Bati de manière a y faire un Second dortoir, Cest un grand avantage mais je Suis persuadée qu'on depensera pour achevé Laile de la Maison pres de 25 mil fran, il me Semble que vous pourriez en vous Gênant, faire le payement de Six mil f qui Se trouve au mois de feuvrier ».

---

**310, 1** **L'instruction des enfants « de couleur ».**  
Anne-Marie Javouhey évoque le sujet dans deux lettres à Marie-Thérèse, supérieure principale des Antilles.  
AMJ, *Corr*, t. 2, L.274,2, p. 22, 14 janvier 1834. Original, SJDC.  
AMJ, *Corr*, t. 2, L.305,2 p. 77, 18 octobre 1834. Original, SJDC.

---

**L'oubli du « saint état ».**

Anne-Marie Javouhey en était vivement préoccupée. Il concernait surtout les colonies riches, Martinique, Guadeloupe et Bourbon.

AMJ, *Corr*, t. 1, 188,1, p. 410, à Marie-Joseph, 12 février 1829. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 1, 239,1, p. 509, à Marie-Joseph, entre le 28 juillet et le 22 septembre 1831. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 2, 266,2, p. 7, à Clotilde, 21 août 1833. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 2, 270,4 p.13-14, à Marie-Thérèse, 6 octobre 1833. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 2, 274,5 p. 24, Marie-Thérèse, 14 janvier 1834. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 2, 275,3 p. 25-26, à Rosalie, 14 janvier 1834. Original, SJDC.

« Nous avons bien de la pence a Conservé les Religieuse de Ses deux Maison dans lesprit de notre St Etat. elles Se coie des Merveilles, elles oublie les Langes de leur Jeunesse elles Se trouvent Savante, parce quelle Savet la Grammaire Cest pittie, elles ont besoin d'Être Soignée Comme des Enfants ».

AMJ, *Corr*, t. 2, 292,4, p. 56-57, à Marie-Thérèse, 25 juillet 1834. Original, SJDC. À propos de la maison de Basse-Terre :

« je crain bien quil ni ai pas deconomie, desprit de pauvreté dans cette Maison, on y pense pas assez a Ceque nous Sommes de pauvres filles qui pour la plupart ont oublier ce quelles ont promis a dieu en Sengageant a Marcher Sur le calvaire ala Suitte de leur divin Epoux..... »

AMJ, *Corr*, t. 2, L 313, à Marie-Thérèse, 12 décembre 1834. Original, SJDC. Toujours dans le collimateur, les sœurs des Antilles se voient reprocher les habitudes qui ne sont pas celles des sœurs en France.

- Section 2, p. 94 : « Je trouve aussi que les Religieuse ne Soccupe pas assez de lordre de la Maison, beaucoup Croirai Se deshonoré en faisant Ce que vous faite tout les Jours [...] Si vous Saviez Comme il en Coute de Si remettre en rentrant en France ».

- Section 6, p. 96 : « quelle soit toujours Religieuse de St Joseph et non des Dames qui veullent Sen faire accroire ».

- Section 9, p. 98, à propos de sœur Élégie : « on la tant Gattée dans la Collonnie, il lui Sera bien difficile de Se persuader quelle nest pas une Merveille... »

311, 1

---

**Voyage sur La Marne.**

311, 1

La date de départ du 20 juin 1833 est livrée par Marie-Thérèse dans sa lettre du 12 juillet 1833 à son aînée. SJDC. MTh, L 81. Cette information est reprise dans les Annales, p. 543.

---

**Arrivée à Brest.**

311, 2

Annales, p. 543.

---

311, 2	<p><b>Le paiement de la maison de Brest.</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, L.296,2 p. 62, à Rosalie, 29 août 1834. Original, SJDC.  Cette lettre montre qu'en 1834, le paiement de cette maison était encore en cours.</p>
311, 2	<p><b>Arrivée à Alençon.</b>  Anne-Marie Javouhey avise elle-même de son passage.  AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, L.266,4 p. 8, à Clotilde, 21 août 1833. Original, SJDC.</p>
311, 2	<p><b>Alençon.</b>  La mort de sr Cécile Perrin, supérieure fondatrice de la communauté d'Alençon, est annoncée par Marie-Joseph.  SJDC, MJJ, lettre 37, p. 62-63, de Marie-Joseph à Clotilde, 4 septembre 1830.</p>
311, 2	<p><b>Arrivée à Rouen.</b>  Anne-Marie Javouhey avise elle-même de son passage.  AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, L.266,4 p. 8, à Clotilde, 21 août 1833. Original, SJDC.</p>
311, 2	<p><b>L'asile de Saint-Yon.</b>  L'asile de Saint-Yon a été construit entre 1821 et 1827. Inspirée par l'aliéniste Étienne Esquirol, son organisation en pavillons (1772-1840) est caractéristique des conceptions de l'époque relative au traitement de l'aliénation mentale. Sur le sujet, voir l'article de Pierre-Louis Laget, « Naissance et évolution du plan pavillonnaire dans les asiles d'aliénés », dans : <i>Livraisons d'histoire de l'architecture</i>, n°7, 1<sup>er</sup> semestre 2004. pp. 51-70.</p>
311, 2	<p><b>Les ravages du choléra à Saint-Yon.</b>  SJDC, MJJ, lettre 68, pp. 62-63, de Marie-Joseph à Clotilde, 30 avril 1832. Dans cette lettre est mentionné le cas de sr Flavie, p. 63.  Dans cette même lettre, Marie-Joseph signale les retrouvailles avec sr Théodosie, une sœur dont elle loue le courage et les compétences.</p>
311, 2	<p><b>Mademoiselle Arton, fournisseuse des communautés dans les colonies.</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, 278,2 et 3, p. 32-33, à sr Théophile Montet, 1<sup>er</sup> février 1834. Original, SJDC.</p>

312, 3	<p><b>L'arrivée à Paris.</b>  Les sources sont muettes sur l'accueil d'Anne-Marie Javouhey par sa sœur Marie-Joseph. Cette scène est inspirée de lectures et d'un tableau que le peintre Louis Léopold Boilly réalisa en 1802, <i>L'arrivée d'une diligence dans la cour des Messageries, rue Notre-Dame des Victoires.</i></p>
312, 4	<p><b>Prise de contact avec l'évêché d'Autun.</b>  Lettre à l'abbé Josserand.  AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, 268, p. 9-10, 6 septembre 1833. SJDC. Cahier II, p. 631.</p>
312, 4	<p><b>L'intervention de l'évêque d'Autun dans les affaires temporelles de la congrégation.</b>  Lettre de l'évêque d'Autun à Anne-Marie Javouhey du 12 septembre 1833, cité par KIEFFER ET DELAPLACE, 2, pp. 5-6.</p>
313, 4	<p><b>Préparation du chapitre et explication du système de vote par correspondance.</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, 269, pp.10-11, à sr Théophile Montet, 21 septembre 1833. Original, SJDC.  AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, 270,1, p.12, à Marie-Thérèse, 6 octobre 1833. Original, SJDC.  Annales p. 547-548.</p>
313, 4	<p><b>Le retraite de soixante sœurs à Bailleul.</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, 270,2, p.12, à Marie-Thérèse, 6 octobre 1833. Original, SJDC.</p>
313, 5	<p><b>L'accueil chaleureux à la direction des Colonies.</b>  AMJ, <i>Corr</i>, t. 2, 272,1, p.16, à Rosalie, 24 décembre 1833. Original, SJDC.  Ces lignes peuvent sembler vagues mais elles sont corroborées par la mention du soutien du « gouvernement » plus loin dans la lettre (section 5, p. 18).</p>

314, 5	<p><b>La « formidable expérience » de l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques.</b>  Sur son impact en France, JENNINGS, 2010, pp. 61-84.  L'expression « A mighty experiment » est du secrétaire d'État aux affaires coloniales, Edward Stanley, bientôt Lord Derby. Il l'utilisa à la Chambre des Communes, le 14 mai 1833, dans un discours où il conférait à la question abolitionniste une portée historique en ce qu'elle « concerne un nombre de propriétés – affectant le bonheur et le bien-être d'individus dans une proportion jamais atteinte à ce jour » (« involved a greater amount of property – affecting the happiness and well-being of a larger portion of individuals than was ever brought forward »). Propos cité par Seymour DRESCHER p. 123. L'historien montre bien à quel point la mesure a été voulue expérimentale. Un tel caractère se lit dans les contraintes qui l'accompagnent. Sur l'<i>Abolition Bill</i> et les débats qu'il a suscités, voir particulièrement le chapitre 8 de l'ouvrage, pp. 121-143.</p>
314, 5	<p><b>La question d'Anne-Marie Javouhey à Saint-Hilaire.</b>  Rien n'atteste cette question, raison pour laquelle je fais en sorte que Saint-Hilaire n'y réponde pas (ce qui au reste s'accorde avec sa manière de faire, habile et discrète). Mais elle est plausible et mérite d'autant plus d'être posée qu'elle fait ressortir un trait d'Anne-Marie Javouhey qui n'a jusqu'alors jamais été souligné dans l'historiographie, à savoir que la question de l'engagement n'est pas nouvelle pour elle. Elle a séjourné à Freetown, a soigné à l'hôpital de Leicester certains de ces « libérés » bientôt engagés. Elle a conversé avec MacCarthy. Elle connaît aussi les vues de Roger sur la question et l'essai de plantation à Dagana avec des engagés. Et à la Mana, elle a été en contact fréquent avec certains des « libérés engagés » de la loi du 4 mars 1831.</p>
315, 5	<p><b>Les esclaves d'Anne-Marie Javouhey.</b>  Sur le sujet, voir les sept premières notes du chapitre « Des nouveaux venus à la Mana ».</p>
315, 5	<p><b>La léproserie à l'île Royale.</b>  Voir note du chapitre « Fêlures », 271,1, « Un lazaret prétendument bien tenu »  ANOM. FM/SG*/GUY/CORR82. Registre du Conseil privé, 1833, séance du 7 janvier 1833. Extrait 10.  Examen des procès-verbaux des séances du conseil général pendant la 2<sup>ème</sup> session de 1832. La léproserie  <i>Rapport de la commission d'inspection</i> : « Le terrain y est aride et impropre à la culture, l'eau y manque souvent ; il ne s'y trouve pas de bois à brûler et de construction ».  Offre de services d'Anne-Marie Javouhey :  Annales, p. 542-543.</p>

**Le transfèrement des lépreux à l'Acarouany.**

ANOM. BIB/AOM/50094, 1833. BOGF 1833, Acte 54 du 18 mars 1833.

315, 5

*Arrêté portant que la léproserie placée aux îles du Salut, sera transférée à l'Acarouany sur l'emplacement de l'ancien chantier d'exploitation de bois.*

89 lépreux : AMJ, *Corr*, t. 2, 320,7, p. 114, *Notes sur les remarques de M. Jubelin, gouverneur de Guyane, au sujet du projet d'établissement à la Mana*, 1/7 février 1835. Original, ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20).

---

**Le baron Roger.**

Si cette lettre ne nous est pas parvenue, elle n'a rien d'impossible. Roger suivait les affaires de la congrégation en l'absence de la supérieure générale. Une lettre du 14 août 1834 suggère que Roger et la religieuse ont des échanges nourris depuis plusieurs mois au sujet du projet de retour à la Mana.

315, 5

Quant à l'ouvrage, il me paraît difficilement envisageable qu'il ne l'ait pas offert à cette amie de plus de vingt-cinq ans et avec qui il a eu tant d'échanges sur l'Afrique, la traite et l'esclavage.

---

***Kelédor.***

*Kelédor, histoire africaine, recueillie et publiée par M. le baron Roger*, Paris, éditions Nepveu, 1828, en ligne (Gallica). Réédition, Paris, L'Harmattan, coll. Autrement mêmes, 2007, 169 pages.

315-316, 5

Aucune source n'atteste qu'Anne-Marie Javouhey ait lu cet ouvrage mais pour la même raison que ci-dessus, je pense qu'elle l'a fait et avec d'autant plus d'intérêt qu'il expose de façon limpide l'idéal colonial de Roger sous-jacent à sa manière d'appréhender l'abolition de la traite et de l'esclavage.

Le nom *Kelédor* signifie « clef d'or ». Ceci explique l'absence d'accent aigu sur le premier « e » qui est un « e » muet.

---

**Réunion du chapitre à Autun (1). Réélection d'Anne-Marie Javouhey.**

Annales, p. 547-548.

KIEFFER ET DELAPLACE, 2, p. 9.

316, 6

Sœur Yves LE GOFF, *L'affaire d'Autun, 1835-1851*, SJDC. Tapuscrit, 66 pages, SJDC., p. 13-14.

SJDC, MJJ, lettre 125, p. 104, de Marie-Joseph à sr Théophile Montet, 22 octobre 1833.

SJDC, MJJ, lettre 126, p. 105, de Marie-Joseph à Anne-Marie Javouhey ou en cas d'absence à Clotilde, 5 novembre 1833.

SJDC, MJJ, lettre 129, p. 107, de Marie-Joseph à Rosalie, novembre 1833.

---

**Réunion du chapitre à Autun (2). Question de l'élection des conseillères.**

Annales, p. 548.

KIEFFER ET DELAPLACE, 2, p. 10.

316, 6

AMJ, *Corr*, t. 2, 271, p. 15-16, entre le 6 et le 31 octobre 1833. SJDC. 4Ac, copie certifiée conforme des Archives d'Autun.

Cette lettre est cosignée par les supérieures présentes au chapitre.

---

**La succession de Balthazard.**

AMJ, *Corr*, t. 2, 273,2 p. 21, à Clotilde, 13 janvier 1834. Original, SJDC.

316, 6

SJDC, MJJ, lettre 129, p. 108, de Marie-Joseph à Rosalie, novembre 1833.

---

**L'abbé Gondin, curé de Chabeuil.**

Sur la route de Limoux.

316-317, 7

SJDC, MJJ, lettre 127, p. 106, de Marie-Joseph à Clotilde, 6 novembre 1833.

Il est très plausible qu'Anne-Marie et Clotilde Javouhey s'arrêtèrent à Chabeuil car une escale s'imposait sur la route de Limoux. Or, les liens étaient étroits avec ce prêtre très attaché à la congrégation. Sur son rôle, voir les deux notes 197-198, 2 du chapitre « Statuts et règlements ».

---

**A Limoux.**

L'inondation.

317, 8

SJDC, MJJ, lettre 127, p. 106, de Marie-Joseph à Clotilde, 6 novembre 1833.

La nouvelle concernant la maison de Brest.

SJDC, MJJ, lettre 126, p. 105, de Marie-Joseph à Anne-Marie Javouhey ou en cas d'absence à Clotilde, 5 novembre 1833.

---

317-318, 8

**Les « chers enfants d'Afrique ».**

Geneviève LECUIR-NEMO *Femmes et vocation missionnaire - Permanence des congrégations féminines au Sénégal de 1819 à 1960 : adaptation ou mutations ? Impact et insertion*, Lille, éd. Septentrion, 1997, deux volumes, 974 pages, tome 1, pp. 161-174.

*Erratum*, dernière ligne de la page 317 : lire **Amand**, et non Armand Mamadou Sy.

---

318, 8

**Leur formation dans le diocèse de Carcassonne et le projet de création d'un ordre de pères et frères de Saint-Joseph.**

AMJ, *Corr*, t. 2, 272,5, p.18, à Rosalie, 24 décembre 1833. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 2, L.274,3, p. 23, à Marie-Thérèse, 14 janvier 1834. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 2, L.277,2, p. 30, à Rosalie, 22 janvier 1834. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 2, 279,2 et 3, p. 34, au préfet apostolique de Guyane, 1<sup>er</sup> février 1834. Original, archives de l'évêché d'Autun.

AMJ, *Corr*, t. 2, 290,1, p. 54, 15 juillet 1834. Original, SJDC.

L'évêque de Carcassonne « donne volontiers l'approbation du petit séminaire africain » :

AMJ, *Corr*, t. 2, L.300,4 p. 69, 5 octobre 1834 . Original, SJDC.

Entrée des trois jeunes Africains survivants au grand séminaire :

AMJ, *Corr*, t. 2, L.304,2 p. 75, à sr Xavier Tronchain, supérieure fondatrice à Pondichéry, 16 octobre 1834. Original, SJDC.

« nous avons de St [saints] pretres qui nous dirigent et qui forment une Société de St joseph destinés a nos Mission des Collonnie qui en ont Si Grand besoin, nous faisons tout nos Efforts pour leur procurer ce qui leur manque ». En quelques mois, tout est pour elle acquis.

AMJ, *Corr*, t. 2, L.305,4 p. 78, à Marie-Thérèse Javouhey, 18 octobre 1834. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 2, L.306,3 p. 801, à Rosalie, 25 octobre 1834. Original, SJDC.

« nous travaillons a pourvoir daumonier de Lordre les Maison des Collonnie il y a bien des obstacles, mais Si Cest loeuvre de dieu, il Saura bien la faire reussir. Ce Sera des pere St Joseph ».

AMJ, *Corr*, t. 2, L313,5, pp. 95-96, à Marie-Thérèse, 12 décembre 1834. Original, SJDC.

« que je voudrais vous envoyer deux St prêtre lun pour la Guadeloup et lautre pour vous, patience encore une fois nous en avons cinf au Grand Seminaire dont nous ayons la pension et qui feront le noviciat a Mana une année, pour acquerire lexperience de la direction [...] ma chere fille Cest loeuvre de Dieu les hommes de terre et de boue ni comprenne rien, toute la Gloire ui en Sera rendue amen. »

---

**318, 8** **Mort de Pierre, le frère.**  
Archives départementales de la Côte d'Or, registre d'état civil de Chamblanc, 1813-1843, feuillet 449. Décès survenu le 3 décembre 1833.

---

**319, 9** **L'entretien avec Saint-Hilaire et sa proposition.**  
Il n'y eut pas un mais plusieurs entretiens. En octobre 1834, Saint-Hilaire le confirmerait : ANOM. FM/SG/GUY61/5(20). Rapport de Saint-Hilaire du 20 octobre 1834.  
« Avant d'entretenir le ministre de cette proposition, j'ai voulu avoir avec cette dame plusieurs entretiens, et je viens lui rendre compte des résultats de ces conversations ».  
Début 1834, quelques mots d'Anne-Marie suggèrent qu'il se passe quelque chose : AMJ, *Corr*, t. 2, 275,5 p. 27, à Rosalie, 14 janvier 1834. Original, SJDC.  
« la première [prochaine] fois je vous parlerez de Mana mon Cher Mana, j'en pense toujours »  
Rien ne filtre en revanche des entretiens sinon par leurs conclusions évoquées dans deux lettres d'Anne-Marie à sa sœur Rosalie, l'une du 24 décembre 1833 (AMJ, *Corr*, t. 2, 272,5, p.18. Original, SJDC, l'autre du 22 janvier 1834 (L.277,4, p. 30-31. Original, SJDC). Dans cette dernière, elle dit ceci :  
« il est question de faire dans la Guianne française, près de Mana, un azile pour placer les nègres qu'on destine à la Liberté, pour les instruire, les diriger pendant 5 ou 7 ans avant de les rendre entièrement libre ... Il n'y aura aucun mélange de Blancs, tous seront noirs, les chefs noirs, le protecteur seul Blanc. »  
Un peu plus haut dans la lettre, la religieuse a écrit : « Il y aura un protecteur blanc qui est désigné : c'est Javouhey » et dans la correspondance éditée, une note signale que ce « Javouhey » est « Louis Javouhey Laurenceau » .

---

**« Il y aura un protecteur blanc qui est désigné : c'est Javouhey ».**

Une note signale que ce « Javouhey » est « Louis Javouhey Laurenceau ». Petite précision : cette orthographe est celle livrée par Anne-Marie Javouhey. « Laurenceau » s'écrit en fait Laurençot du nom de jeune fille de son épouse, fille des colons Laurençot de l'expédition de 1828. Louis, alors dans sa vingt-sixième année, est effectivement prévu par elle au poste d'officier d'état civil. Après la déception cuisante de Boisseau d'Affréville, la religieuse veut une personne de confiance à ce poste et pour cela, se tourne vers la famille. Cela étant, pense-t-elle vraiment à lui comme « protecteur » ? Sur le chemin d'une réponse catégorique à cette question (que je n'ai pas trouvée), j'ai découvert que le mot « protectrice » dans les lettres d'Anne-Marie Javouhey qui nous sont parvenues, non seulement est rare mais ne concerne que des figures de l'Au-delà, une sœur Gonzague récemment décédée, désormais « protectrice près de Dieu » (t1, L 251, 3 mai 1832), la sainte Vierge et sainte Thérèse invoquées avec saint Joseph et saint Martin pour le perfectionnement de la congrégation (t3, L 551, 5 mars 1844). Sur terre, Anne-Marie Javouhey n'use qu'au masculin du mot « protecteur ». Mais son orthographe fait peu de cas du masculin et du féminin ; elle-même ne se pose même pas la question de savoir si les femmes peuvent assumer des tâches considérées comme masculines, n'ayant aucun doute là-dessus, particulièrement en ce qui la concerne. Elle en doute d'autant moins que son père, le ministre, le directeur des Colonies et bien d'autres personnes en sont convaincus tout autant qu'elle. Si donc ce Javouhey est bien le jeune Louis, je pense que le mot « protecteur » se comprend ici par la fonction d'officier d'état civil à laquelle il est destiné. Mais le véritable « protecteur », c'est elle.

319, 9

---

***Imitation de Jésus-Christ.***

Cet exemplaire dans la traduction de Beauzée est exposé dans la bibliothèque de la maison mère de la congrégation.

---

319-320, 10

320, 10

**Le projet.**

AMJ, *Corr*, t. 2, L.277,4, p. 30-31, à Rosalie, 22 janvier 1834. Original, SJDC.

« Dans chaque village il y aura un Etablissement de pères et de Soeurs St Joseph. Les villages ne seront que de Cent Menage, à peu près. Ceci doit avoir un commencement d'exécution dans le Courans de Cette année. Nous avons de beaux Modèles [bons exemples] dans les noirs que nous avons achetés ; ils sont dirigés comme s'ils étaient libres ils travaillent très bien et nous donnent beaucoup de Contentement. Nous ferons venir des femmes du Sénégal pour légitimer les Mariages et améliorer les mœurs, on leur fera des instructions / Suivies Sur la Religion, il n'y aura aucun mélange de blanc, tous seront noirs, les chefs noirs, le protecteur Seul blanc. » Le / indique le bord de la page. Anne-Marie Javouhey n'utilisait pas de tiret. Si le mot était compréhensible en l'état, elle n'allait pas plus loin. Ce projet parachève dans l'esprit d'Anne-Marie Javouhey celui esquissé au Sénégal : des villages chrétiens, des écoles pour les enfants africains et notamment un petit séminaire africain. Telle est sa méthode pour bâtir une société sans esclaves. (voir notes du chapitre « Capitaine Gerbet », **237**, 4. Le grand projet d'Anne-Marie Javouhey ; La stratégie d'Anne-Marie Javouhey invisible dans l'historiographie (1) et (2).

---